

Compte Rendu CSAL du 9 janvier 2023



Ce CSAL était consacré uniquement aux suppressions d'emploi.
Pour 2023 41 suppressions sont prévues en Gironde mais avec des disparités suivant les catégories (A + +1 ; A +2 , B -19 ; C -25).

Une fois de plus, Mr Barreault, tellement attaché au dialogue social, a trouvé un prétexte pour quitter furtivement la réunion au bout d'une heure...

D'autres réunions ont apparemment plus d'intérêt que les suppressions de postes en Gironde...

Indéniablement Mr Barreault est beaucoup plus diplomate que Mme Martel mais sur le fond l'indifférence au sort des agents reste la même.

Il y a un point sur lequel les organisations syndicales et la direction étaient d'accord et ce sera le seul : c'est que nous ne serons jamais d'accord sur les suppressions d'emplois !

Le Directeur a précisé qu'en tant que fonctionnaire il avait comme nous un devoir d'obéissance et qu'il devait respecter le projet de loi de finances voté par le parlement et donc appliquer les suppressions d'emplois prévues. Pour Mr Barreault ne pas appliquer les suppressions de postes serait anti-démocratique.

Pour la CGT Finances publiques 33, passer la loi de finances à coups d'article 49.3 n'est pas ce que l'on peut appeler une démonstration de démocratie !!!

Si la DG impose le nombre de suppressions de postes sur le département, la direction locale est libre de répartir ces suppressions comme elle le souhaite sur les différents services.

Les différents services ayant déjà sollicité la direction sur le manque de personnel et la charge de travail trop importante apprécieront de voir la réponse apportée compte tenu du nombre d'emplois supplémentaires supprimés en 2023.

Si la direction a fait porter la majorité des suppressions de postes sur des emplois laissés vacants au dernier mouvement de mutation (les collègues étant déjà habitués à travailler en sous effectifs, ça passera mieux!!!), certains collègues vont néanmoins se voir contraints de demander leur mutation compte tenu de ces nouvelles suppressions.

Nous vous invitons à prendre connaissance du tableau des suppressions d'emplois pour chaque service en pièce jointe.

Comme demandé dans notre déclaration liminaire, les justifications de ces suppressions par la direction sont les suivantes :

- avec la suppression de la taxe d'habitation, plus d'envoi des demandes de renseignement avec le déploiement GMBI (Gérer Mon Bien Immobilier).
- prélèvement à la source et suppression de la redevance audio-visuelle = moins de travail de recouvrement
- développement informatique, dématérialisation et utilisation de l'intelligence artificielle = gain de temps et donc besoin en personnel réduit.
- zéro cash = moins de temps passé au guichet

Pour la CGT Finances Publiques 33 ces justifications sont fallacieuses et anticipent des soi-disant « gains de productivité ». Dans la réalité les agents sont confrontés à un manque de formation sur les nouveaux applicatifs et des pannes informatiques régulières. Concernant le zéro cash, il n'y a aucun gain de temps : soit les usagers, déjà au guichet, paient par carte bleue, soit il faut gérer les retours des encaissements numéraires via la Banque de France.

◆ Transferts de missions :

- **tous les SIE de Gironde** contribuent à financer les 19 emplois transférés à l'antenne de Dax. Les SIE de Mérignac et Cenon se voient en plus ponctionnés d'un emploi supplémentaire chacun.

Concernant le SIE Archachon les emplois apparaissant en plus proviennent du transfert des emplois du SIE de Pessac-Talence, idem pour l'antenne du SIP d'Audenge à Archachon.

- **Antenne du SIP Lesparre à Mérignac** : recalibrage à l'envers avec le transfert d'emplois du siège de Lesparre vers l'antenne de Mérignac.

L'antenne grossit encore à l'encontre de toute logique.

Le siège de Lesparre attend encore que 2 postes soient pourvus avec à la clé une prime d'attractivité.

- **Le SDIF de Langon et l'antenne de Libourne** voient la création de 4 emplois et l'arrivée d'un collègue de la DDTM dans le cadre du transfert de la gestion de la taxe d'urbanisme.

- Les **services de Direction** voient l'arrivée de 5 emplois provenant des Pyrénées Atlantiques dans le cadre du transfert de la dépense et de la recette de la cours d'appel de justice (rappel : 5 emplois signifient 5 chaises mais pas forcément 5 collègues). Ce qui conduira à la réorganisation d'une partie de la division dépenses (SFACT, dépenses hors SFACT) et des recettes non fiscales.

A contrario le **Service Liaison Rémunérations** perd 4 emplois avec le transfert d'assignations (salaires des agents de la DGFIP) à Riom (63). La **division des pros** perd également 1 emploi que la Direction justifie par la réforme de la Responsabilité des Gestionnaires Publics (il n'y aura plus de visa systématique mais une focalisation sur les enjeux).

Pour la CGT Finances Publiques 33, cette RGP laisse présager de futures suppressions d'emplois...

- le **Service Départemental de l'Enregistrement** perd un emploi dans le cadre de la création du pôle national d'enregistrement alors qu'il a déjà plus de 2 ans de retard. Parallèlement le PCRFP va provisoirement lui venir en aide sur la relance amiable des déclarations de succession.

◆ Lutte contre les fraudes :

La DG a décidé de renforcer les services luttant contre la fraude :

- Le service des amendes se voit renforcer de 2 emplois.
- La 3^e BDV est ressuscitée pour conduire des affaires pénales lourdes. Elle disposera de 7 emplois qui seront prélevés dans les autres brigades.
- La BCR voit également arriver 1 emploi supplémentaire.

◆ Licenciement des emplois Berkani :

Dans le cadre du NRP et des fusions de postes, les personnels de ménage employés sous statut Berkani se voient proposer un pseudo reclassement et à défaut se retrouvent licenciés. La Direction balaie cela d'un revers de main en expliquant que cela ne concerne qu'une ou deux heures de travail par semaine.

Mais dans les faits ce sont des emplois précaires de plusieurs heures assurés essentiellement par des femmes qui risquent de se retrouver en grande difficulté.

◆ Emplois IDIV et IDIV HC :

Dorénavant, les emplois des IDIV et IDIV HC qui ne sont plus chefs de postes, apparaîtront dans le TAGERFIP au niveau des emplois de la Direction. D'après la Direction cela n'aura aucune conséquence sur leur rémunération.

➤ Ponts Naturels :

Pour 2023 les dates retenues par la Direction sont le 19 mai (ascension) et le 14 août.

➤ Question diverse :

En 2023, une des priorités de la direction est d'améliorer le taux de « décrochés téléphonique », persuadée que cela diminuera la réception en accueil physique. En pensant que le problème vient uniquement d'un manque de volonté des agents, elle occulte le fait qu'il y a de moins en moins de collègues derrière les téléphones... A cela s'ajoute les renvois d'appels mal paramétrés des services fermés ou fusionnés et la diminution des plages d'ouverture d'accueil physique.

Comme d'habitude la direction ne traite pas le fonds du problème.

D'autant qu'à chaque fois que la CGT Finances Publiques 33 a soulevé les difficultés rencontrées par les collègues dans les services, la direction a répondu par : problèmes de méthodes de travail...

Pour la CGT Finances Publiques 33 cette réponse n'est pas entendable. La seule solution serait d'apporter du personnel suffisant dans les services au lieu d'incriminer les collègues.